

PROCES VERBAL DU LUNDI 16 juin 2014

Présents : MM. BERERD, CARNEIRO, DURAND, DENOYELLE, JACQUET, LOISON, MAQUIN, MARTINEZ, PADILLA, PREVOT.
Mmes BILLARD-DEVAU, DESBRUS, DUFOUR, OLIVIER-GROMADZINSKI, LACOMBE, LEGLISE, PIERRE-DAVIGNON, ROCHE.

Absents : Mme BILLARD M. MECHIN.

Mme LEGLISE est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1/ DM PB Com : Décision Modificative Budget Prévisionnel de la Commune

M. le Maire explique : les « RAR » (Restes à Réaliser) concernent à la fois les dépenses engagées ou des recettes non perçues, comme les devis déjà signés mais où les travaux qui suivent ne sont pas terminés (donc les factures n'ont pas encore été émises).

La trésorerie exige que les montants qu'on lui envoie en version papier soient transposés d'un compte à l'autre.

Deuxièmement, il s'agit d'abonder l'opération N° 130, le centre technique intercommunal de 1700 €, correspondant au solde de l'étude menée par le CAUE. Ces frais n'avaient pas été inscrits au Budget primitif. Ces frais peuvent être pris sur l'opération concernant l'extension de l'école.

il est décidé de prendre une décision modificative au budget de la commune dans les conditions proposées par Monsieur le Maire

A l'Unanimité,

2/ DM PB Eau : Décision Modificative Budget Prévisionnel de l'eau

M. le Maire explique : un premier budget primitif est approuvée par la trésorerie des dépenses imprévues tant sur la section de fonctionnement que celle de l'investissement. Entre temps la trésorerie nous demande de ne pas dépasser la somme de 7,5% des dépenses réelles inscrites en dépenses imprévues.

M. Denoyelle reprend en expliquant que la trésorerie demande de nous baser pour calculer le montant des dépenses imprévues, sur les dépenses réelles moins les dépenses imprévues. L'écart est minime mais il faut le régulariser.

M. le Maire explique quand dans le chapitre fonctionnement, il faut enlever 1625,91€ de dépenses imprévues pour basculer cette somme au titre des dépenses diverses. Et dans le chapitre investissement il faut enlever 3.315€ des dépenses imprévues pour les basculer aux achats divers.

Cela ne change pas le budget global, on déplace simplement les montants d'un compte à un autre, car le montant du budget des dépenses imprévues était trop prudent.

Validé à l'unanimité.

3/ Amendes de police

M. le Maire rappelle que le montant de ses amendes est seulement utilisé pour les travaux de sécurité routière.

M. Jacquet explique : cette année l'estimation des travaux sont estimés à un montant de 14.513€. La subvention allouée à la commune par le Département sera répercutée sur les 4 actions envisagées :

- Sécurisation des carrefours : de la RD19 avec la montée des carrières et montée des puits : pose de 2 miroirs
- av du stade, tout de suite après l'école : sécuriser le parking de la rue pour éviter que les voitures ne se déportent.
- pour les Aménagement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) :
 - . marquage du parking de l'école,
 - . trottoir : rue de Ajoncs

M. le Maire rappelle qu'il faut faire en sorte que les PMR puissent accéder le mieux possible à tous les services publics de la commune.

Il est prévu de faciliter l'accès de l'accueil de la mairie, un sas d'entrée est envisagé pour que les personnes en fauteuil puisse accéder facilement.

M. Bérerd explique qu'il faut démonter la porte d'entrée puis la remplacer par une porte coulissante. Le coût de ces travaux s'avère assez élevé.

M. Prévot explique qu'il faut faire attention au sol de l'entrée, car souvent il y a des paillasons, mais ceux-ci gênent le bon fonctionnement des roues des fauteuils.

M. le Maire lui demande s'il veut venir travailler avec M. Bérerd pour que ces conseils soient pris en compte.

M. Maquin demande ce qu'il en est des arbres qui gênent la visibilité à la montée des Puits, il dit que du côté de chez Madame Lacombe, il y a peu de visibilité sauf en se mettant au milieu de la route.

M. le Maire demande à M. Jacquet de revoir ce problème.

M. Jaquet explique : il y a un projet sur la RD19 pour sécuriser l'accès des piétons au cimetière, le parking du cimetière serait déplacé vers le long du mur du cimetière et la RD19 serait déplacé sur le parking actuel.

M. le Maire rappelle : que pour les enterrements, l'accès au cimetière est difficile aux piétons : le parking est trop petit, il faut traverser la route RD19 qui circule de plus en plus vite. Il faut souvent l'intervention du policier municipal ou d'un conseiller municipal.

Le projet de faire déporter les voitures et permettra aux voitures de réduire leur vitesse, elles arriveront aussi plus lentement à l'entrée du village.

Plusieurs conseillers municipaux interviennent, M. le Maire propose que ce débat soit traité par la commission voirie.

M. Bérerd pense que l'entreprise des travaux proposera plusieurs options. M. Jacquet explique que le mur de soutènement du cimetière va subir beaucoup de vibrations, il faudra veiller à le surveiller.

M. le Maire propose de l'autoriser à solliciter le Département du Rhône afin de percevoir une partie des amendes de police en faveur des opérations de sécurité routière

Voté à l'unanimité.

4/ Subventions aux associations :

La commission Vie associative a étudié toutes les demandes transmises en Mairie.

M. Maquin explique que la commission a essayé de respecter l'enveloppe financière dédiée aux associations, voici attributions ci-dessous :

ASSOCIATION	Proposition	Vote
AMICALE BOULES DE CHESSY	800.00 €	Unanimité
ANCIENS COMBATTANTS	150.00 €	Unanimité
SUD AZERGUES FOOT	3 800.00 €	17 voix Pour 1 Abstention
CELLULE EMPLOI	350.00 €	16 Voix Pour 2 Abstentions
CLUB DE L'AMITIE	400.00 €	Unanimité
ECOLE DE MUSIQUE	3 500.00 €	Unanimité
LA VIGNERONNE	500.00 €	15 Voix Pour 3 Abstentions
PIERRES FOLLES	400.00 €	17 Voix Pour 1 Abstention
SOCIETE DE CHASSE	- €	16 Voix Pour 2 Abstentions
SOUVENIR FRANCAIS	50.00 €	Unanimité
MINES DE LIENS	350.00 €	Unanimité
CRAC	- €	Unanimité
TENDRE LA MAIN	- €	Unanimité
TRETEAUX CASSISSIENS	200.00 €	17 voix Pour 1 Abstention
LA PALETTE DES ARTS	250.00 €	14 Voix Pour 3 Voix contre 1 Abstention

L'amicale des boules demande 1700 euros contre 400 euros l'année dernière, l'abondement est de 800 euros pour cette année, cela correspond aux frais correspondants à certains travaux. Le club de boules est une association qui s'investit dans le village. Ils vont également participer bénévolement aux nouveaux rythmes scolaires avec l'animation d'un atelier, adopté.

Anciens combattants : Subvention de 150 euros pour diminuer les cotisations, adopté.

Sud AzerguesFoot a une augmentation de jeunes, il a besoin de matériel, 6 communes - Chatillon Alix, St Jean, Lozanne, Belmont – subventionnent le foot à travers le syndicat. La subvention accordée est de 3800€ : 1 abstention, adopté.

CCBA : pas de demande.

Cellule Emploi : 500€ pour couvrir des frais de gestion, logiciel montant accordé, 350€ : 2 abstentions, adopté.

Le Club de l'amitié demande de 500 euros pour ouvrir l'association à plus de Cassissiens, ils veulent faire de la communication : attribution identique à 2013 : 400 euros.

L'École de musique demande 4500€ au lieu de 3300€ : pour le développement de cours collectifs, ils sont en déficit financier : attribution de 3500€.

M. le Maire explique que l'école de musique a dû changer de convention collective, pour un même volume d'heures, leur masse salariale a beaucoup augmenté, ils ont répercuté cette augmentation sur les adhésions annuelles, aujourd'hui beaucoup de gens sont écartés de cette activité.

M. Durand fait remarquer que cette association sort du bénévolat du fait du salariat de ses professeurs.

M. le Maire lui répond que la commune subventionne aussi des syndicats qui ont des salariés comme le SIVU enfance, petite enfance.

M. Durand n'est pas d'accord, pour lui une association n'est composée que de bénévoles. Un débat s'engage sur ce sujet.

M. le Maire rajoute que les enfants n'auraient pas accès à l'apprentissage de la musique si les écoles n'étaient pas subventionnées.

M. Durand dit que l'embauche d'un salarié modifie sur le fond l'organisation d'une association.

Mme Davignon répond que la musique ne peut être enseignée que par des professionnels.

M. Méchin demande combien d'élèves de Chessy font partie de l'association.

Il soulève le fait que certains adhérents viennent d'autres communes, nos subventions devraient être partagées.

M. Martinez rappelle que les associations doivent des licences à leur fédération pour payer leurs assurances.

M. Durand dit qu'il faut bien subventionner les associations mais en contrepartie, elles doivent participer à la vie de la commune.

M. le Maire rappelle que ce débat sur les subventions des associations ne concerne qu'un montant d'environ 10.000€ sur un budget communal plus de 10 fois plus élevé.

M. Durand dit qu'il ne s'agit pas d'un problème d'argent mais de société.

M. le Maire répond qu'il préfère voir les enfants aux cours de musique, de foot, de judo, plutôt que de les voir traîner dans les rues...

Mme Davignon défend qu'il s'agit là d'un sujet de cadre de vie et de prestations à proposer aux familles, à Chessy si les parents veulent que leurs enfants bénéficient de loisirs, d'accès à la culture, au sport... La Commune, avec ses moyens, se doit d'aider les bénévoles qui mettent en place les structures.

M. Loison expose l'exemple d'un club de GRS où les juniors qui ont atteint un certain niveau doivent superviser en contre partie les plus petits.

M. Martinez explique que les fédérations de certains clubs ou de culture imposent que les encadrants possèdent un diplôme d'état ; sans celui-ci, il ne peut pas y avoir de rencontres inter-club et de participation à des concours. Donc soit les associations peuvent employer des diplômés et faire évoluer leurs bénéficiaires ; si ce n'est pas le cas l'activité vivotera.

M. le Maire dit que si la municipalité ne participe pas au budget des ces associations, l'incidence directe sera une augmentation des cotisations pour adhérer aux activités, certaines familles ne pourront plus le financer à leurs enfants.

M. Durand remarque que les membres de l'association devraient participer plus bénévolement aux activités.

Mme Pierre-Davignon rappelle que la commission travaille sur une charte pour accorder les subventions d'une manière égalitaire et surtout que les associations qui ne s'investissent pas bénévolement dans la vie du village ne sont pas à mettre au même niveau.

M. le Maire pense qu'il faudrait une réflexion sur certaines associations qui demandent l'octroi de la salle des fêtes gratuitement alors que les adhérents paye l'instructeur directement. Ces structures en plus de bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes ne participent pas à la vie du village.

L'école de musique a participé bénévolement à la fête de l'école, au carnaval.

M. Prévot prend la parole et rappelle que M. Denoyelle avait soulevé un point lors du précédent mandat, sur une subvention directe ou indirecte, que à partir du moment où la salle des fêtes est proposée gratuitement ou pour une somme dérisoire, on est dans le cas d'une subvention indirecte.

Il soulève également un sujet d'ordre général, si on accueille des enfants des autres communes et que les mairies des autres communes ne participent pas, l'adhésion devrait être différente.

M. Méchin dit que c'est d'autant plus vrai pour toutes les associations, on a vu l'exemple de la médiathèque, Chessy/Chatillon donnent la même chose et les autres communes aussi, il n'y a pas de débat.

M. le Maire dit que les maires des autres communes n'ont aucune obligation légale et que les associations ont besoin du plus d'adhérents possibles pour peser lourd, tant par rapport à leur ligue que pour le reste, plus on a d'adhérent plus on peut faire de choses. Avec la Communauté de Commune on n'a pas tout résolu, certains communes ne subventionnent rien, et à Chessy on pourrait n'accepter que les enfants de notre commune, mais c'est limitatif pour la vie de l'association.

M. Méchin dit qu'il y a des communes voisines qui pourraient subventionner l'adhésion des enfants de leur commune.

M. Prévot demande ce qu'il en est pour le foot.

M. Denoyelle parle de subventions indirectes pour certaines associations comme le foot. Au stage, on va passer en tarif jaune pour éviter que les compteurs ne

disjonctent : il a fait le calcul cela augmenterait de 4.800€ la facture d'électricité annuelle.

M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget de 11.500€ pour toutes les associations sur 1.500.000€ (budget de fonctionnement de la commune), ça ne le gêne pas qu'on subventionne l'école de musique, quand on prête la salle des fêtes 3 heures par semaine à une association qui ne participe pas aux activités de la commune, il demande qu'une réflexion soit menée sur les associations « commerciales ».

La Vigneronne demande 600 euros pour faire un pré-inventaire du patrimoine, ils auro 500 comme l'année dernière : 3 abstentions.

Pierres Folles : 400 euros somme identique à l'an passé. Le musée participe au dossier Géoparc, 1 abstention.

La société de Chasse demande 100 euros mais sans justifier vraiment leur demande, M. Maquin se propose de leur expliquer qu'ils pourraient avoir des subventions s'ils participaient à des animations, pas de subvention octroyée cette année, 2 abstentions.

Le souvenir français, entretien des tombes, demande 50 euros octroyé.

Mine de Liens demande 400 euros pour dynamiser leur atelier l'eau. Octroyé à 350 euros, l'atelier eau a travaillé avec l'école Saint Joseph et propose de faire la même chose l'année prochaine avec l'école publique, cela leur demande un peu d'investissement, adopté.

Tennis, Mr. le Maire s'est engagé avec M. Para, Pdt de l'école de tennis, pour rencontrer le Vice Président de la communauté de communes en charge des sports pour négocier avec collège de Chatillon des créneaux horaires des cours couverts. M. Béverd fait reboucher les fissures du terrain de tennis.

Judo, Jeunes Sapeurs Pompiers pas de subvention.

CRAC : association concurrente à CCBBA, demande 500€, non mais bénéficie de la salle des fêtes gracieusement, Adopté.

Tendre la main demande une subvention, non octroyée, adopté.

Les Tréteaux Cassisiens demandent 500€ pour les décors et les lumières, accord pour 200 euros.

M. le Maire explique que cette subvention restera exceptionnelle car c'est la première fois ; l'association ne concerne pas beaucoup de Cassisiens. 1 abstention.

La Palette des arts demande 2000€ pour maintenir un emploi, accordé 250 euros, 3 contre 1 abstention.

L'Association des Familles demande juste la salle des fêtes, accordé.

M. Méchin dit qu'on ne maîtrise pas toujours toutes les demandes, nous devons maintenir la possibilité de subventions ultérieures.

Mme Desbrus demande pourquoi la subvention donnée aux Tréteaux Cassisiens est exceptionnelle. M. le Maire lui répond que c'est une association qui vit bien mais qui utilise beaucoup d'espace dans les locaux de la mairie et qui ne touche pas énormément de personnes.

M. le Maire, dit que comme pour les boules, dès que cette association commence à demander une subvention, l'attribution est devenue automatique toutes les années.

M. Méchin dit qu'on doit faire attention avec 30 associations sur la commune, si toutes demande la même chose, le budget des subventions va exploser.

Mme. Dufour dit que certaines associations peuvent par leur activité peuvent générer des rentrées financières par la billetterie.

M. Méchin répond que pour lui toutes les associations peuvent mener des actions qui peuvent leur rapporter de l'argent.

M. Prévot pense que la mise en place d'une charte est une bonne chose et il dit que les associations doivent présenter des projets pour bénéficier de subventions.

M. Méchin donne l'exemple du judo qui n'a demandé qu'une fois une subvention,alorsqu'ils ont un professeur à payer.

Le Maire propose de valider et d'allouer les subventions aux associations selon les propositions, cf. tableau ci-dessus,voté à l'unanimité.

5) Convention d'utilisation du restaurant scolaire par l'OGEC :

La commune de Chessy permet à l'école Saint-Joseph d'utiliser le restaurant scolaire. Les conditions de cette utilisation sont définies par une convention. Un avenant doit être fait chaque année. Il s'agit aujourd'hui de prendre celui de 2014 qui couvre l'année scolaire 2014-2015.

M. le Maire propose d'accepter les termes de la convention et de l'autoriser à signer la convention. Suite au vote 1 abstention. Adopté.

6) Mise à disposition des locaux SIVU Enfance - avenant de mise à disposition pour 2014.

La commune de Chessy met à disposition du SIVU Enfance – Petite enfance des locaux situés :

- au 1^{er} étage de l'annexe de la Mairie.
- au Rdc de la Mairie
- dans les locaux de l'école et de l'extension de l'école

Les conditions de mise à disposition de chacun de ces locaux sont définies par une convention. Un avenant doit être fait chaque année. ;Il s'agit aujourd'hui de prendre ceux de 2014

M. Durand explique que le SIVU a accepté en présence des 2 maires la mise en conformité des locations, il s'agit d'une définition d'un loyer de base « environnemental » pour les 2 communes, à raison d'un prix moyen de 8€ le m3 .

La compétence du SIVU va être reprise par la communauté de communes, pour l'instant la mise en place n'est pas claire.

M. le Maire s'est inscrit dans un groupe de travail à la Communauté de Commune, il a demandé des rendez-vous, mais il n'a pas de certitudes que la Communauté de Commune versera des loyers, ni que la mise à disposition de personnel pour les rythmes scolaires ne lui incombe. Il existe une hypothèse qui tendrait vers une Délégation de Services Publics (DSP).

M. le Maire propose au conseil municipal, compte-tenu du manque d'informations, de reporter le vote de ces avenants au conseil municipal de septembre.

Il est décidé à l'unanimité de reporter le vote des avenants 2014 des conventions de mise à disposition des locaux communaux au SIVU Enfance Petite Enfance au prochain conseil municipal.

7) Tarifs cantine 2014- 2015

M. le Maire expose que le surcoût engendré par l'augmentation du nombre d'enfants utilisant le restaurant scolaire par l'augmentation des tarifs des repas, le conseil municipal avait décidé en 2013 augmenter les tarifs des repas.

M. le Maire propose de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année 2014-2015, les maintenant dans les conditions suivantes :

- 3.65 euros par repas pour les enfants qui ont leur résidence légale à Chessy les Mines et dont les parents payent des impôts à la Commune,
- 4.10 euros par repas pour les enfants qui n'ont pas leur résidence légale à Chessy Les Mines,

M. Maquin demande si une petite augmentation ne serait pas judicieuse.

M. le Maire répond que si le prestataire n'augmente pas on n'a pas de raison d'augmenter le prix du repas, mais si cela devait avoir lieu, on pourrait refaire une délibération.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des repas pour l'année 2014-2015, les maintenant dans les conditions proposées par Monsieur le Maire.

8) Tarifs de l'eau

Mme Desbrus a effectué une étude avec M. Denoyelle sur les tarifs de l'eau, à l'aide des factures d'eau, des communes avoisinantes : Chatillon, L'Arbresle, Bully, Liergues, Bagnols Le Breuil et du Grand Lyon.

2 sont moins significatives car l'assainissement ne figure pas sur la facture.

L'abonnement de l'eau à L'Arbresle est le moins cher est à 25,92€ et c'est Chessy en deuxième position 52,30€. L'abonnement le plus cher est à 139,29€ le Breuil (la Lyonnaise des Eaux).

Avec l'assainissement, le prix de revient au m³ pour 120 m³/an (moyenne familiale annuelle) :

le moins cher c'est le Grand Lyon avec 3,37€ le m³.

Ensuite vient L'Arbresle 3,54€ et Chessy à 3,95€

Le plus cher : Liergues à 5,42€

Si on ne prend que l'eau, L'Arbresle est à 1,89€, le Grand Lyon à 2,17€, et à 2,36€ Chessy et Bully, Bagnols est le plus cher à 3,54€.

M. le Maire propose de ne pas augmenter le prix de l'eau pour cette année, le maintenant dans les mêmes conditions. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

9) Pas de rapport des commissions :

Il n'y a pas eu de sollicitation des commissions.

Pour les prochaines réunions de conseil, les commissions devront solliciter M. Poizat pour les mettre à l'ordre du jour.

10) Rapport du Maire – DIA – Information et points divers

3 DIA (ventes des biens immobiliers) : route de la vallée, montée des puits, Molinand : pas de préemption.

Accueil périscolaire_(Monsieur le Maire) :

Nouveaux rythmes scolaires concernent bien tous les enfants y compris l'école maternelle.

Le projet de mise en place de ces rythmes est écrit, il a été transmis à Chatillon, on attend un retour de leur part :

Il y aura quatre niveaux :

-Petite et moyenne section : personnel SIVU

-Grande section et CP : personnel SIVU

-CE1 et CE2 : ateliers

-CM1 et CM2 : ateliers

Le jeudi 26 juin a lieu à la salle des fêtes une réunion publique pour tous les parents d'information sur cette mise en œuvre.

Le comité de pilotage avec tous les partenaires travaillant sur la mise en place de ces nouveaux rythmes scolaires se tiendra le 30 juin 2014 à Châtillon.

Démarrage prévu début septembre.

Il reste à caler la participation de la MFR.

La coordination sera confiée à Cap Génération.

Le SIVU était en dehors du PET, il offre son professionnalisme par ailleurs.

Il pouvait y avoir 3 solutions :

- Délégation de Service Public, mais dans la durée, on ne contrôle pas tout ;

- Gestion par la mairie : mais nous n'avons pas le personnel avec la compétence ;

- Une Association, et c'est CAP Générations qui a été choisie.

La Communauté de communes, une réunion a eu lieu mercredi, M. le Maire explique qu'il y a le bureau des maires et le conseil des vice-présidents qui gèrent la communauté de communes et préparent le conseil communautaire.

Lors du premier conseil, la reprise de la compétence enfance petite-enfance a été votée, mais elle ne peut être effective que si le conseil vote le pacte financier.

Il donne l'exemple de la communauté de communes de St Jean des Vignes, Belmont Lozanne qui gérait les bâtiments scolaires, seule cette communauté avait cette compétence. Les autres communes ne voulant pas la prendre, la nouvelle communauté de communes rend la compétence et le budget correspondant à chacune des communes.

Un autre exemple dans le sens contraire : certaines communes géraient la voirie de leur centre bourg mais la compétence voirie est reprise entièrement par la nouvelle communauté de communes.

Pour l'enfance, petite enfance, comme il n'y a pas de vote du pacte financier pour réétudier les répercussions sur les budgets communaux. M. le Maire pense que ça a été mal préparé. Il dit que M. Pacoud, Président de la CCBPD, a demandé que le vote sur cette compétence soit reporté pour mieux étudier le dossier. Un ou deux mois sont donnés pour réétudier les budgets communaux.

La commune reprendra la compétence de l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2015. D'ici là, le SIVU enfance Petite enfance continue de gérer cet accueil.

Urbanisme (Monsieur le Maire) :

M. le Maire expose, à propos d'urbanisme, qu'à partir du 1^{er} septembre 2014, l'Etat n'instruira plus les permis de construire. Ce sera donc à la commune ou à la communauté de communes de reprendre l'instruction de ces dossiers.

La CCBPD réfléchit actuellement à une éventuelle reprise de ces instructions.

Election des sénateurs le 29 septembre :

Il faut mettre en place une liste grands électeurs : 5 titulaires et 3 suppléants

Tête de liste : André Denoyelle

Agnès Pierre-Davignon

Pierre Jacquet

Gaëlle Légise

Patrick Maquin

Suppléants :

Tête de liste : Ginette Dufour

Thierry Loison

Laura Desbus

Un Conseil Municipal aura lieu le 20 juin à 18h30 pour le vote de cette liste.

Nuisances sonores :

Le Maire communiquera l'arrêté du préfet de 1999 pour lutter contre les nuisances sonores modifiant les horaires actuels.

Concernant les hélicoptères : une rencontre est programmée avec le directeur de la structure.

Compte- rendu rapide de la fête du village, 12 associations ont participé à cette manifestation et un tiers des enfants, soit une centaine d'enfants, au cœur du village pour la première partie, ensuite la seconde partie de la soirée a drainé plus de monde que l'année dernière. Les Cassisiens ont bien apprécié cette fête.

Monsieur le Maire se joint à Madame Pierre Davignon pour saluer le travail et la disponibilité des agents du service technique de la mairie

Le prochain conseil municipal est programmé au 7 juillet à 20h.

Le suivant 8 septembre.